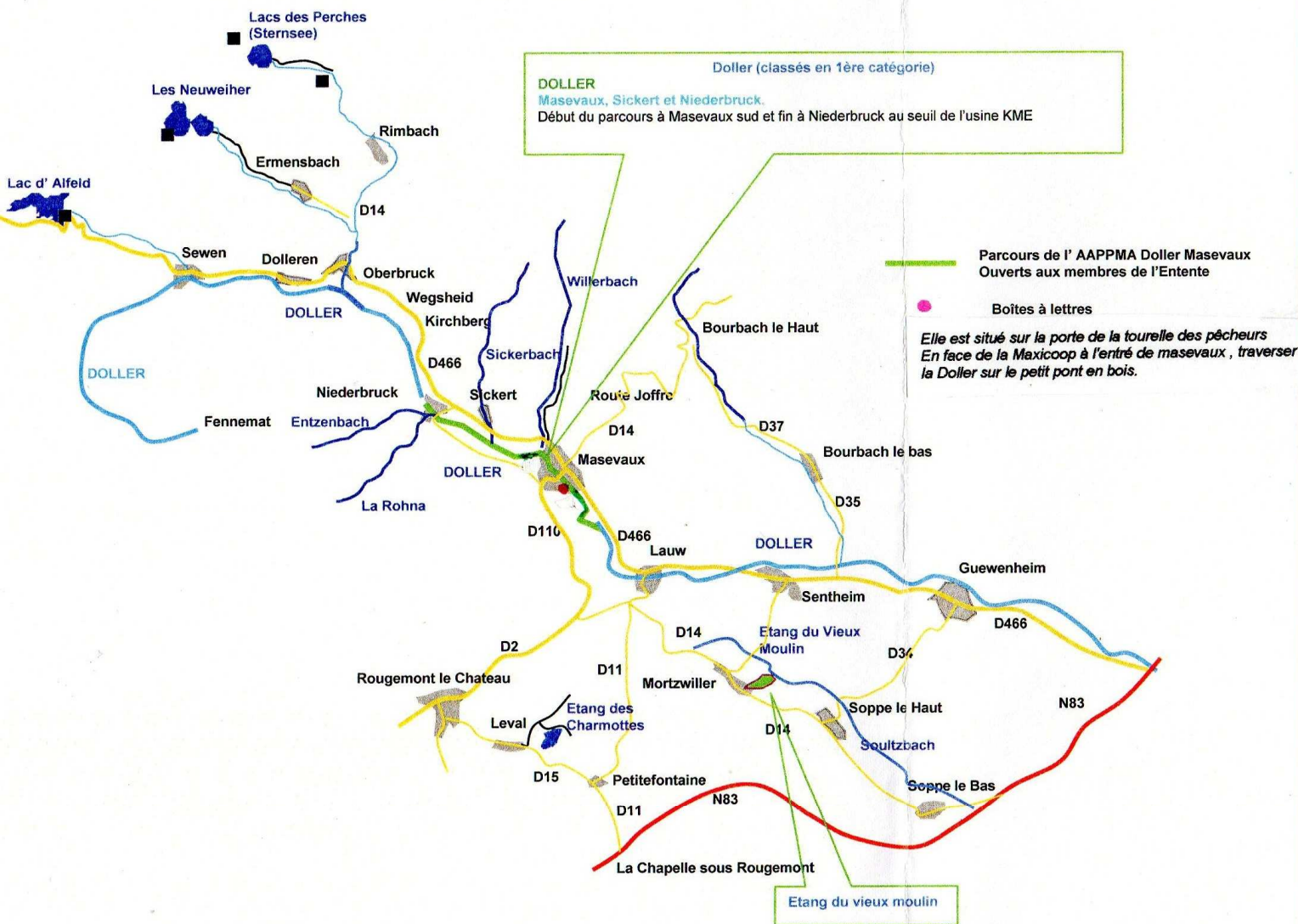


entente des trois vallées

domaine de MASEVAUX

AAPPMA Vallée de la Doller - MASEVAUX



Entente des trois vallées

Amis pêcheur(s) soyez les bienvenus sur le domaine de notre AAPPMA.
Merci de respecter la nature et les propriétés riveraines sur notre parcours.

Bonne partie de pêche !!

MODALITES PRATIQUES de l'Entente des 3 vallées domaine de MASEVAUX

OUVERTURE DE LA PECHE

Lots en 1^{ère} Catégorie
(Eaux soumises aux CPMA et à la loi pêche)
DOLLER
Du samedi 8 mars au dimanche 21 septembre

Lots privés de l'AAPPMA
(Eaux non soumises aux taxes piscicoles)

Étangs de MORTZWILLER
Du 1^{er} janvier au 31 décembre sauf étang gelé.

NOMBRE DE SEANCES DE PECHE

3 séances par semaine maximum

Attention !

Il est interdit de faire 2 séances de pêche au cours de la même journée sur des lots différents.
Avant chaque séance de pêche, merci de remplir votre ticket et le déposer dans **La boîte** aux lettres.

NOMBRE DE CAPTURES

DOLLER 4 salmonidés par jour, toute espèce confondue.

MORTZWILLER **NO KILL INTEGRAL (sans tuer).**

TAILLE DE CAPTURES

Truites fario	25 cm
Truite arc-en-ciel, saumon de fontaine	23 cm
Ombres :	a relâcher

NOMBRES DE LIGNES

DOLLER : 1 canne par pêcheur munie de 3 hameçons maximum. Pêche uniquement avec hameçon simple, sans ardilhon ou ardilhon pincé. Pêche à la plombée interdite.

Étangs de MORTZWILLER 2 cannes par pêcheur, tous modes de pêche autorisés.

Pour tous renseignements complémentaires contacter l'AAPPMA Doller Masevaux.
Président **EHRHARD Patrick** tél: 0632359526 mail : aappma.doller@gmail.fr
Trésorier **BITSCH Frédéric** tél: 0688489750

Site internet: www.Peche-doller.fr